



## Comptes annuels

Période comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014



**Sommaire**

Bilan	4
Compte de résultats global	5
Tableau des flux de trésorerie	6
État des variations des fonds propres	7
Annexe	8
<b>1</b>	<b>Activité opérationnelle</b>
<b>2</b>	<b>Principes d'établissement des comptes</b>
	<b>Introduction</b>
	<b>Traitement / application de normes nouvelles / modifiées</b>
	<b>Liquidités</b>
	<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>
	<b>Immobilisations corporelles mobilières / Immeubles</b>
	<b>Immobilisations financières</b>
	<b>Immobilisations incorporelles</b>
	<b>Engagements découlant de ventes et de prestations</b>
	<b>Provisions</b>
	<i>Provisions liées aux engagements résultant de la Caisse de pensions</i>
	<i>Provision liée aux futurs droits à primes de fidélité</i>
	<b>Avances fermes</b>
	<b>Gestion des capitaux</b>
	<b>Conversion des monnaies étrangères</b>
	<b>Produits</b>
	<i>Émoluments de procédure et recettes selon art. 69 LPT</i>
	<i>Taxes de vente</i>
	<i>Autres produits</i>
	<i>Contribution fédérale</i>
	<b>Résultat financier</b>
	<i>Charges financières</i>
	<i>Produits financiers</i>
	<b>Engagements de location</b>
<b>3</b>	<b>Gestion des risques financiers</b>
	<b>Risques de marché</b>
	<i>Risque de change</i>
	<i>Risque de cours</i>
	<b>Risque de crédit</b>

Risque de liquidité  
Risque de taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie  
Gestion des risques et système de contrôle interne

**4 Incertitudes liées aux estimations**

**Explications relatives au bilan**

- 5 Liquidités**
- 6 Créances résultant de livraisons et de prestations**
- 7 Autres créances**
- 8 Comptes de régularisation actifs**
- 9 Immobilisations corporelles mobilières**
- 10 Immeubles**
- 11 Immobilisations incorporelles**
- 12 Engagements découlant de ventes et de prestations**
- 13 Autres engagements**
- 13.1 Comptes de régularisation passifs et provisions à court terme**
- 14 Engagements financiers à long terme, avances fermes à long terme**
- 15 Prévoyance du personnel**

**Explications relatives au compte de résultats**

- 16 Émoluments de procédure et recettes selon art. 69 LPT**
- 17 Taxes de vente**
- 18 Autres produits**
- 19 Contribution fédérale**
- 20 Résultats des activités annexes d'exploitation**
- 21 Diminutions des produits**
- 22 Charges pour prestations de tiers**
- 23 Frais de personnel**
- 24 Frais de location, entretien, énergie, transport et assurances**
- 25 Charges administratives**
- 26 Charges informatiques**
- 27 Autres charges**
- 28 Résultat financier**
- 28.1 Produits financiers**
- 28.2 Charges financières**

**Autres explications**

- 29 Engagements résultant de contrats de location simple**
- 30 Engagements financiers**
- 31 Dettes conditionnelles, engagements conditionnels**
- 32 Opérations avec des parties liées**
- 33 Événements postérieurs à la date de clôture**

**Rapport de l'organe de révision**

**Bilan**

(en KCHF)

	Annexe	au 31.12.2014	au 31.12.2013
Liquidités	5	1'082	3'447
Créances résultant de livraisons et de prestations	6	17'488	19'334
Autres créances	7	0	1
Comptes de régularisation actifs	8	22	69
<b>Actif circulant</b>		<b>18'592</b>	<b>22'851</b>
Immobilisations corporelles mobilières	9	3'681	3'581
Immeubles	10	75'396	73'048
Immobilisations incorporelles	11	9'833	10'473
<b>Actif immobilisé</b>		<b>88'910</b>	<b>87'102</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>107'502</b>	<b>109'953</b>
Engagements découlant de ventes et de prestations	12	5'380	5'433
Autres engagements	13	29'049	31'649
Comptes de régularisation passifs et provisions à court terme	13.1	3'547	3'646
<b>Engagements à court terme</b>		<b>37'976</b>	<b>40'728</b>
Avances fermes	14	10'000	10'000
Provision pour primes de fidélité	15	2'590	2'364
Provision pour engagements résultant de la Caisse de pensions (nette)	15	70'824	36'005
<b>Engagements à long terme</b>		<b>83'414</b>	<b>48'369</b>
Perte		-1'231	-2'946
Réserves		1'241	4'187
Capital de dotation		14'500	14'500
Pertes actuarielles cumulées		-28'398	5'115
<b>Fonds propres</b>		<b>-13'888</b>	<b>20'856</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>107'502</b>	<b>109'953</b>

**Compte de résultats**

(en KCHF)

	Annexe	2014	2013
Émoluments de procédure et recettes selon art. 69 LPT	16	38'708	35'900
Taxes de vente	17	41'315	41'095
Autres produits	18	52	48
Contribution fédérale	19	13'900	14'700
Résultats des activités annexes d'exploitation	20	171	173
Diminutions des produits pour émoluments de procédure	21	-6'614	-6'335
<b>Produits nets</b>		<b>87'531</b>	<b>85'581</b>
Charges pour prestations de tiers	22	-1'521	-1'625
Frais de personnel	23	-63'679	-63'259
Frais de location, entretien, énergie, transport et assurances	24	-2'572	-3'022
Charges administratives	25	-5'631	-4'894
Charges informatiques	26	-8'898	-11'570
Autres charges	27	-764	-445
Amortissements	9, 10, 11	-5'477	-3'447
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-88'541</b>	<b>-88'262</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1'010</b>	<b>-2'681</b>
Produits financiers	28.1	10	8
Charges financières	28.2	-231	-273
<b>Résultat financier</b>		<b>-221</b>	<b>-265</b>
<b>Perte</b>		<b>-1'231</b>	<b>-2'946</b>

**Compte de résultats global**

(en KCHF)

	Annexe	2014	2013
<b>Perte</b>		<b>-1'231</b>	<b>-2'946</b>
Autres résultats			
Gains (pertes) actuariel(le)s	15	-33'513	12'022
<b>Résultat global</b>		<b>-34'744</b>	<b>9'076</b>

**Tableau des flux de trésorerie**

(en KCHF)

	Annexe	2014	2013
<b>Recettes/(dépenses) liées à l'activité opérationnelle</b>			
Résultat global		-34'744	9'076
Amortissements sur immobilisations corporelles mobilières	9	676	594
Amortissements sur immeubles	10	2'643	1'880
Amortissements sur immobilisations incorporelles	11	2'158	973
Reprise (-)/constitution (+) de provisions pour primes de fidélité	15	226	27
Reprise (-)/constitution (+) d'engagements résultant de la Caisse de pensions	15	34'819	-12'205
		<b>5'778</b>	<b>345</b>
Augmentation (-)/diminution (+) des créances résultant de ventes et de prestations	6	1'845	-1'181
Augmentation (-)/diminution (+) des autres créances	7	1	27
Augmentation (-)/diminution (+) des comptes de régularisation actifs	8	47	-34
Augmentation (+)/diminution (-) des engagements découlant de ventes et de prestations	12	-53	-1'194
Augmentation (+)/diminution (-) des autres engagements à court terme	13	-600	-384
Augmentation (+)/diminution (-) des comptes de régularisation passifs et des provisions à court terme	13.1	-99	377
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>		<b>6'919</b>	<b>-2'044</b>
<b>Recettes/(dépenses) liées aux activités d'investissement</b>			
Investissements en immobilisations corporelles mobilières	9	-776	-1'399
Cessions d'immobilisations corporelles mobilières	9	0	0
Investissements en immeubles	10	-4'990	-12'860
Cessions d'immeubles	10	0	0
Investissements en immobilisations incorporelles	11	-1'518	-1'912
Cessions d'immobilisations incorporelles	11	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-7'284</b>	<b>-16'171</b>
<b>Recettes/(dépenses) liées aux activités de financement</b>			
Variation des engagements financiers à court terme	13	-2'000	29'000
Variation des engagements financiers à long terme	14	0	-10'000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-2'000</b>	<b>19'000</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette des liquidités</b>			
Liquidités en début d'exercice	5	3'447	2'662
Liquidités en fin d'exercice	5	1'082	3'447

**État des variations des fonds propres**

(en KCHF)

	<b>Gains/ pertes actuariel(le)s cum.</b>	<b>Réserves Swissmedic</b>	<b>Capital de dotation</b>	<b>Total des fonds propres</b>
<b>État initial au 01.01.2013</b>	<b>-6'907</b>	<b>4'187</b>	<b>14'500</b>	<b>11'780</b>
Perte 2013		-2'946		-2'946
<b>Autres résultats</b>	12'022			12'022
<b>État final au 31.12.2013</b>	<b>5'115</b>	<b>1'241</b>	<b>14'500</b>	<b>20'856</b>
<b>État initial au 01.01.2014</b>	<b>5'115</b>	<b>1'241</b>	<b>14'500</b>	<b>20'856</b>
Perte 2014		-1'231		-1'231
Autres résultats	-33'513			-33'513
<b>État final au 31.12.2014</b>	<b>-28'398</b>	<b>10</b>	<b>14'500</b>	<b>-13'888</b>

**Annexe****1 Activité opérationnelle**

Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, a son siège Hallerstrasse 7, à Berne (Suisse).

Swissmedic est l'autorité suisse de contrôle et d'autorisation des produits thérapeutiques (médicaments et dispositifs médicaux). Il veille à ce que les produits thérapeutiques autorisés soient de qualité irréprochable, sûrs et efficaces.

Swissmedic est un organe de droit public de la Confédération. Swissmedic est autonome pour ce qui concerne sa propre gestion ; il possède une personnalité juridique propre et est inscrit au registre du commerce. Swissmedic tient sa propre comptabilité et est indépendant du budget de la Confédération.

Le financement de Swissmedic est assuré par les émoluments, les taxes, les contributions fédérales versées pour les prestations d'intérêt général et la rémunération des prestations fournies à des tiers. Les prestations d'intérêt général sont définies dans un Mandat de prestations émanant du Conseil fédéral et dans un Contrat de prestations annuel conclu avec le Département fédéral de l'intérieur. Pour s'assurer de l'efficacité du contrôle, la gestion est axée sur des principes d'économie d'entreprise.

Juridiquement, l'institut se fonde en premier lieu sur la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT<sub>h</sub>).

**2 Principes d'établissement des comptes**

Les principes utilisés pour établir les comptes sont définis ci-après. Ces principes d'établissement des comptes sont appliqués avec cohérence pour tous les exercices présentés.

**Introduction**

Le présent rapport financier de Swissmedic a été préparé conformément aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, IFRS). Outre celles dont l'appellation commence par le sigle IFRS, ces normes incluent également les *International Accounting Standards* (IAS).

Les comptes de Swissmedic sont consolidés conformément à l'article 55 de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (loi sur les finances, LFC).

Le Conseil de l'institut approuve le présent rapport financier le 8 mai 2015 pour publication ultérieure. Les présents comptes individuels concernent l'exercice comptable allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014. La date de clôture est le 31 décembre 2014. La monnaie de présentation est le CHF.

Sauf indication contraire expresse, tous les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF).

Sauf mention contraire, les actifs et passifs sont donnés à leur valeur nette réalisable, c'est-à-dire en règle générale, leur valeur nominale. Les charges et produits sont comptabilisés pendant la période à laquelle ils sont survenus.



### Traitement / application de normes nouvelles/modifiées

Les changements de principes d'évaluation et de comptabilisation qui découlent de la première application de normes ou interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétroactivement, à moins qu'une application prospective ne soit expressément prescrite. Par rapport à l'exercice précédent, l'exercice sous revue n'a fait l'objet pour Swissmedic d'aucune modification conséquente, pour ce qui concerne les normes et interprétations utilisées.

### Notes concernant les IFRS nouvelles ou révisées publiées

#### Normes, interprétations et révisions de normes publiées qui étaient à appliquer pour la première fois pour l'exercice 2014 ou qui ont été appliquées par anticipation.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, Swissmedic a appliqué les nouvelles normes ou révisions de normes existantes ci-après. Ces nouvelles applications n'ont aucun impact majeur sur les comptes annuels 2014 :

- **IFRS 10** États financiers consolidés, **IFRS 12** Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et **IAS 27** États financiers individuels (octobre 2012), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : définition des entités d'investissement.
- **IAS 32** Instruments financiers : présentation (décembre 2011), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : modifications concernant la publication d'informations plus détaillées en cas de compensation d'actifs et de passifs financiers.
- **IAS 36** Dépréciation d'actifs (révisée en 2013), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : nouvelles informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.
- **IAS 39** Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (révisée en 2013), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

#### Normes, interprétations et révisions de normes publiées, dont l'application n'est pas encore obligatoire

Swissmedic n'applique pas de manière anticipée les normes, interprétations et révisions de normes existantes suivantes, qui ont déjà été publiées mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou plus tard. On estime que l'application de ces normes aura pour seul effet une augmentation des informations à fournir dans les comptes annuels, dans la mesure où elles revêtent une importance pour Swissmedic.

- **IFRS 9** Instruments financiers : évaluation et classification (publiée en 2009, version étendue et modifiée en 2011, révisée en novembre 2013), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : la nouvelle norme remplace IAS 39 et, par rapport à cette dernière, prévoit des modifications et des simplifications liées à la classification et à l'évaluation des actifs financiers.
- **IFRS 11** Partenariats. Amendement concernant la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune.
- **IFRS 14** Comptes de report réglementaires (publiée en janvier 2014), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- **IFRS 15** Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (publiée en mai 2014), applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : la nouvelle norme remplace IAS 11 et IAS 18, puisque ces deux textes ne régissent la comptabilisation des produits que de façon très limitée, parfois difficilement compréhensible, voire contradictoire. En outre, les IFRIC 13, 15 et 18 et SIC 31 ont été intégrées dans IFRS 15 puis abrogés.
- **IAS 19R** Avantages du personnel (révisée en novembre 2013), applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 : modification de la prise en compte des cotisations de l'employé au titre des régimes à prestations définies, le « *risk sharing* » (partage des risques).
- **Autres adaptations**, dans le cadre des Améliorations annuelles, concernant IFRS 2, IFRS 3, IFRS 8, IFRS 13, IAS 16, IAS 24, IAS 27, IAS 38 et IAS 40, applicables pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Liquidités**

Les liquidités comprennent les espèces et les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers (comptes courants destinés au trafic des paiements), ainsi que les placements à court terme (90 jours maximum) auprès d'établissements financiers (gestion de la trésorerie).

Les avoirs en caisse et à vue, ainsi que les placements à court terme auprès des banques, sont comptabilisés à leur valeur nominale.

**Créances résultant de livraisons et de prestations**

Les créances résultant de ventes et de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite de toute correction de valeur.

Swissmedic ne procède à aucune correction de valeur forfaitaire pour les créances résultant de ventes et de prestations. Il s'agit uniquement de corrections de valeur individuelles, qui en général ne concernent que les créances faisant l'objet d'une procédure de recouvrement judiciaire.

Toutes les créances sont comptabilisées en francs suisses.

**Immobilisations corporelles mobilières / Immeubles**

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est linéaire à compter de la mise en service, tout au long de la durée d'utilisation économique attendue.

N°	Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
15000	Appareils et équipements de laboratoire	10 ans
15100	Machines et mobilier de bureau	5 ans
15110	Mobilier d'archivage	10 ans
15200	Installations informatiques (équipement)	3 ans
15300	Véhicules	5 ans
16000	Immeubles, gros œuvre	35 ans
16000	Immeubles, agencement intérieur	20 ans
16001	Immobilisations en construction (immeubles)	
16020	Coûts de construction et d'investissement des	10 ans
16100	Terrains	pas de limite

La valeur résiduelle, la durée d'utilisation et la méthode d'amortissement d'un actif corporel sont examinées en fin d'exercice et adaptées le cas échéant.

Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à la valeur recouvrable estimée, l'immobilisation doit alors être dépréciée à hauteur de l'écart qui en résulte.

La valeur comptable d'une immobilisation est décomptabilisée dès la sortie de l'immobilisation ou bien dès lors qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. En cas de décomptabilisation de l'immobilisation, la plus-value ou moins-value éventuelle est comptabilisée dans le compte de résultats, dans les profits ou pertes résultant de la vente d'immobilisations.

**Immobilisations financières**

Swissmedic ne détient aucune immobilisation financière.

**Immobilisations incorporelles**

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou de création. Seules les phases de conception et de réalisation d'un projet sont activées.

Les immobilisations incorporelles sont activées lorsque les critères suivants sont tous remplis :

Les coûts d'acquisition ou de création peuvent être déterminés de manière fiable.  
L'immobilisation incorporelle est identifiable, c'est-à-dire que l'actif est séparable ou qu'il résulte de droits contractuels ou légaux.  
Swissmedic jouit du pouvoir de disposer de l'immobilisation incorporelle.  
Il est probable que Swissmedic bénéficiera grâce à l'immobilisation incorporelle d'avantages économiques futurs.

L'amortissement est linéaire à compter de la mise en service, tout au long de la durée d'utilisation économique attendue.

N°	Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
17910	Logiciels informatiques	3 – 10 ans
17911	Immob. en construction (imm. incorporelles)	

La valeur résiduelle, la durée d'utilisation et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle sont examinées en fin d'exercice et adaptées le cas échéant.

Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à la valeur recouvrable estimée, l'immobilisation doit alors être dépréciée à hauteur de l'écart qui en résulte.

**Engagements découlant de ventes et de prestations**

Les engagements découlant de ventes et de prestations sont des factures de créanciers qui n'ont pas encore été acquittées et qui, en temps normal, sont échues et doivent être réglées à 30 jours. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale. En cas de paiement en monnaies étrangères, l'imputation bancaire fait naître des écarts de cours. Ces écarts sont décomptabilisés dans le grand livre immédiatement après l'imputation bancaire.

**Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque les critères suivants sont tous remplis :

L'entreprise est soumise à un engagement actuel juridique ou de fait, lequel résulte d'un événement passé.  
Cet événement entraînera probablement une sortie de ressources dotées d'une utilité économique.  
Il est possible de faire une estimation fiable de cet engagement.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour s'acquitter de l'engagement tel qu'il apparaît à la date de clôture.

Exemples de provisions à court terme chez Swissmedic :

Provision pour congés payés et horaires flexibles

Provision pour la part du 13<sup>e</sup> salaire, y c. assurances sociales (la reprise intervient systématiquement pendant l'exercice en cours)

Exemples de provisions à long terme chez Swissmedic :

- Provisions liées aux futurs droits à primes de fidélité
- Provisions liées aux engagements résultant de la Caisse de pensions

*Provisions liées aux engagements résultant de la Caisse de pensions***Évaluation et comptabilisation des engagements de retraites**

Les prestations postérieures à la fin du contrat de travail englobent des prestations de prévoyance pour les collaborateurs. Les engagements au titre de la prévoyance du personnel sont couverts par PUBLICA sous le régime de la primauté des cotisations. Swissmedic peut être soumis à un engagement juridique ou de fait de verser des cotisations supplémentaires, lorsque les actifs de la caisse de prévoyance ne suffisent pas pour s'acquitter des droits à pension de tous les collaborateurs. C'est pourquoi, selon les IFRS, il s'agit d'un plan à primauté de prestations. La valeur actualisée des engagements de prévoyance à primauté de prestations (*Defined Benefit Obligations*, DBO) est calculée chaque année par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*). Les hypothèses actuarielles sur lesquelles reposent les calculs sont basées sur les attentes à la date de clôture concernant la période au cours de laquelle les engagements devront être honorés. Les actifs du plan sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Des gains ou pertes actuariels découlent des changements des hypothèses retenues, des écarts entre le revenu attendu et le revenu effectif des actifs du plan ainsi que des écarts entre les droits à prestation effectivement acquis et les droits calculés sur la base d'hypothèses actuarielles. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés directement dans les fonds propres, sans effet sur le résultat.

Les coûts du plan de prévoyance à primauté de prestations doivent être comptabilisés dans le compte de résultats. Il y a réduction des cotisations au sens des IFRS lorsque l'employeur doit verser des contributions inférieures aux coûts des services rendus. Des événements particuliers, comme les changements du régime de prévoyance, qui modifient le droit à prestation des collaborateurs, les réductions de plan ou les liquidations de plan, doivent être immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats.

*Provision liée aux futurs droits à une prime de fidélité*

La fidélité des collaborateurs à Swissmedic est récompensée par des congés payés supplémentaires, dès cinq années de service.

En fin d'exercice, les droits à prime de fidélité acquis sont calculés à la date de clôture, le 31 décembre, et le montant est actualisé à la date de clôture. Ce montant est alors comptabilisé dans le compte de résultats, en variation de la provision pour primes de fidélité. À l'instar des provisions liées aux engagements résultant de la Caisse de pensions, ce calcul est actuellement effectué une fois par an par un actuaire indépendant.

**Avances fermes**

Pour résorber les problèmes de liquidités, Swissmedic dispose d'un crédit-cadre de CHF 45 millions, qui peut être utilisé en tranches de CHF 1 million au minimum, avec des échéances de 10 ans au maximum.

**Gestion des capitaux**

Conformément à l'art. 79 LPT, Swissmedic est tenu d'affecter ses bénéfices à la constitution de réserves. Ces réserves sont destinées au financement des investissements futurs de Swissmedic. Si elles dépassent un montant jugé raisonnable (40 millions au titre du Mandat de prestations 2011-2015), le montant des émoluments sera réduit.

**Conversion des monnaies étrangères**

Cours au	31.12.2014	31.12.2013
Euro	1.2159	1.245
Dollar US	0.9705	0.9194
Couronne suédoise	0.1317	0.1412

**Produits**

Les produits représentent les recettes découlant des services rendus pour les requérants, au titre des prestations d'intérêt général et pour des tiers, auxquelles viennent s'ajouter divers produits mineurs supplémentaires.

*Émoluments de procédure selon art. 65 LPTh et recettes selon art. 69 LPTh*

Conformément à l'art. 65 LPTh, Swissmedic perçoit des émoluments pour l'autorisation de médicaments à usages humain et vétérinaire, pour l'octroi d'autorisations d'exploitation en matière de production et de commerce de gros de médicaments, pour l'autorisation d'essais cliniques de produits thérapeutiques et pour la surveillance du marché des médicaments.

Swissmedic fournit des prestations relevant de la puissance publique pour une grande diversité de clients. Ses procédures sont standardisées dans la mesure où les critères majeurs de chaque transaction (directives, prestation à fournir, prix) sont prédéfinis et n'ont pas à être négociés individuellement.

C'est l'ordonnance sur les émoluments des produits thérapeutiques (OEPT) qui jette les fondements de la facturation. Ces émoluments constituent pour l'essentiel des sommes forfaitaires.

À chaque date de clôture, il reste certaines demandes qui n'ont pas encore été traitées. Cela étant, il n'est procédé à aucune régularisation sur les travaux commencés car le degré d'achèvement des mandats individuels et les coûts échus et à échoir liés au mandat ne peuvent pas être déterminés de façon fiable à la date de clôture.

La rémunération liée aux présentations faites par des collaborateurs de Swissmedic est également comptabilisée dans le poste Émoluments de procédure selon l'art. 65 LPTh et recettes selon l'art. 69 LPTh, de même que les produits provenant de manifestations organisées par Swissmedic ou par des tiers, et les recettes issues de la vente de textes législatifs ou de publications.

Les produits provenant de mandats délégués à des tiers sont eux aussi comptabilisés dans ce même poste. Les contrats passés avec l'OFSP constituent un élément majeur.

*Taxes de vente*

Conformément à l'article 1, alinéa 2 OEPT, la vente de médicaments occasionne la perception d'une taxe de vente. Le montant de cette taxe dépend du nombre d'emballages du médicament concerné vendus en Suisse et de leur prix départ usine (annexe 4 OEPT). Pour calculer les taxes dues, l'institut se base sur la déclaration du titulaire de l'autorisation (art. 9 OEPT).

Deux fois par an, en avril et en août, il est demandé aux titulaires d'autorisation de verser un acompte. Le calcul de cet acompte est basé sur les chiffres facturés ou déclarés de l'exercice précédent. Les sociétés qui ont réglé des émoluments inférieurs à CHF 15 000 sont exemptées du paiement de l'acompte. Elles ne reçoivent donc qu'un décompte final, basé sur leur déclaration. La déclaration en vue du décompte des taxes de vente, envoyée début décembre, doit être retournée à Swissmedic avant la fin janvier. Les décomptes définitifs sont expédiés en février.

#### *Autres produits*

Dans le poste Autres produits sont comptabilisés les ventes de petits articles, la commission liée à la perception de l'impôt à la source, la redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, les allocations Suva et APG, la différence du taux de dette fiscale nette de la TVA et autres produits mineurs.

#### *Contribution fédérale*

Il s'agit de la rémunération perçue de la Confédération pour les prestations réalisées par Swissmedic au titre des activités d'intérêt général, dont les coûts sont, conformément au Mandat de prestations, financés par la Confédération.

#### **Résultat financier**

Pour la comptabilisation des différents postes du résultat financier, le principe du produit brut s'applique, c'est-à-dire que les gains et pertes ne peuvent pas se compenser mutuellement.

Il n'existe pas de gains ou pertes latents.

Swissmedic ne détient aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture.

#### *Charges financières*

Dans les charges financières sont comptabilisées les charges d'intérêt liées aux avances fermes et les pertes de cours (écart entre le cours comptable et le cours payé).

#### *Produits financiers*

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt provenant des comptes bancaires et des dépôts fermes à court terme. Ils comprennent également les plus-values de cours (écart entre le cours comptable et le cours payé).

#### **Engagements de location**

Dans le cadre d'un contrat de location simple (c'est-à-dire lorsque le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages impliqués par la propriété de l'objet en location), les loyers sont imputés directement au poste de charges correspondant pendant la durée de vie du contrat.

Swissmedic ne compte actuellement aucun contrat de location-financement.

### 3 Gestion des risques financiers

Chez Swissmedic, les risques financiers sont relativement limités, du fait des facteurs suivants :

- Les réserves sont rattachées aux actifs (Immeubles) de Swissmedic.

Une grosse partie du chiffre d'affaires provient de redevances, qui sont divisées entre émoluments de procédure et taxes de vente :

- Les émoluments de procédure sont certes échus après la réalisation de la prestation mais, puisque le risque de perte sur débiteurs est marginal, le risque de perte est limité (les clients sont des clients « obligatoires »).

Conformément à l'art. 9 OEPT, la vente de médicaments occasionne la perception d'une taxe de vente. Cette dernière dépend du nombre d'emballages du médicament concerné vendus en Suisse et de leur prix départ usine et elle est calculée en fonction de la déclaration du titulaire de l'autorisation. Le risque de perte est restreint car l'exactitude de la déclaration est confirmée soit par l'organe de révision du titulaire de l'autorisation, soit par un membre de sa direction. Le titulaire de l'autorisation n'a aucun intérêt à ne pas s'acquitter des redevances, puisque cela pourrait entraîner la suspension de son autorisation.

Swissmedic ne dispose d'aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture.

- Swissmedic ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

#### Risques de marché

##### *Risque de change :*

Swissmedic n'est exposé à aucun risque de change puisque les factures sont établies en francs suisses et que les règlements de fournisseurs vers l'étranger ne sont pas significatifs.

##### *Risque de cours :*

Swissmedic n'est exposé à aucun risque de cours puisqu'il ne possède pas d'immobilisations financières, stocks ou autres actifs qui pourraient subir des fluctuations de prix sur un marché actif.

L'effet des variations de taux d'intérêt du marché est considéré comme peu important. Swissmedic compte deux hypothèques à taux fixe, de CHF 5 millions chacune, aux conditions suivantes :

CHF 5 millions à 0,7 %, à échéance le 24 novembre 2020

CHF 5 millions à 0,9 %, à échéance le 24 novembre 2022

Pour les avances fermes à court terme (gestion de la trésorerie), le principe suivant s'applique :  $\text{Libor} + \text{marge} = \text{taux d'intérêt}$ .

#### Risque de crédit

La plus grosse partie du chiffre d'affaires provient d'émoluments et de taxes. Ils sont certes échus après la réalisation de la prestation mais, puisque le risque de perte sur débiteurs est marginal, le risque de perte est limité (clients « obligatoires », monopole de Swissmedic). Il n'existe donc aucun risque de crédit significatif.

**Risque de liquidité**

Les taxes de vente (tout juste 50 % des recettes) sont échues à trois reprises chaque année (en mai, en septembre et au décompte final, en février/mars), ce qui entraîne des fluctuations des liquidités. Swissmedic applique une planification mensuelle de ses liquidités. Pour résorber les problèmes de liquidités (gestion de la trésorerie), Swissmedic dispose, en plus d'une limite de crédit sur son compte courant, d'un crédit-cadre de CHF 45 millions, qui peut être utilisé en tranches de CHF 1 million au minimum, avec des échéances de 10 ans au maximum. La possibilité de résorber tout problème de liquidités grâce à une avance ferme constitue une couverture adéquate du risque de liquidité.

**Risque de taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie**

Swissmedic ne détenant que peu d'actifs porteurs d'intérêt, l'essentiel des flux de trésorerie n'est pas soumis au risque de taux sur la juste valeur.

**Gestion des risques et système de contrôle interne**

Swissmedic est doté d'un système exhaustif de gestion des risques, débattu par le Conseil de l'institut en collaboration avec la Direction à l'occasion de la réunion du Conseil de l'institut en février.

Par ailleurs, Swissmedic dispose d'un système de contrôle interne chargé de gérer les risques financiers. Le Conseil de l'institut a formalisé le système de contrôle interne, dont l'efficacité est vérifiée chaque année par la Direction et le Conseil de l'institut.

**4 Incertitudes liées aux estimations**

Swissmedic fournit en annexe des informations sur les principales hypothèses qu'elle formule pour l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitudes relatives aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante. Ainsi, le calcul des provisions, des engagements résultant de la Caisse de pensions et de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles recourent à d'importantes estimations. Bien que ces estimations découlent des connaissances de la Direction quant aux événements actuels et aux mesures que l'institut pourrait être amené à prendre à l'avenir, les chiffres réels sont susceptibles de différer desdites estimations. La nature et la valeur comptable des actifs et passifs concernés à la date de clôture est donnée en annexe.



**Explications relatives au bilan****5 Liquidités**

(en KCHF)

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Caisse	0	0
Comptes courants bancaires	1'082	3'447
<b>Total des liquidités</b>	<b>1'082</b>	<b>3'447</b>

L'évolution des liquidités est conforme aux prévisions.

**6 Créances résultant de livraisons et de prestations****Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers**

(en KCHF)

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Non échues	10'691	14'116
Échues depuis 1 à 30 jours	5'969	4'161
Échues depuis plus de 31 jours	1'214	1'107
Total (brut) des créances résultant de ventes et de prestations	17'874	19'384
Provision pour créances douteuses de tiers	-386	-50
<b>Total (net) des créances résultant de ventes et de prestations</b>	<b>17'488</b>	<b>19'334</b>

Les taxes de vente ne sont échues qu'à l'exercice suivant (le délai de retour de la déclaration des titulaires d'autorisation court jusqu'à la première semaine de janvier de l'année) et les créances résultant de livraisons et de prestations comprennent, outre les créances résultant d'émoluments de procédure, le montant total des taxes de vente, déduction faite des versements d'acompte déjà perçus (environ 15 millions). Les taxes de vente sont comptabilisées au 31 décembre, puisqu'elles relèvent de l'exercice écoulé. Ainsi, le montant des créances résultant de ventes et de prestations au 31 décembre est toujours élevé, mais non échue. Les principales créances sont vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique (environ 95 %), de la Confédération et des cantons (moins de 0,5 %) et des particuliers (environ 4,5 %).

**Plans de paiement**

(en KCHF)

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Créances non échues avec prolongation ultérieure du délai de paiement (plans de paiement)	4	3
<b>Total des plans de paiement</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

Au 31.12.2014, il existe 14 plans de paiement (6 pendant l'exercice précédent), représentant un montant de créances à régler de CHF 4000.-.

Il n'existe aucune créance en monnaie étrangère.

**Acomptes fournisseurs**

(en KCHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Acomptes fournisseurs	0	26
<b>Total des plans de paiement</b>	<b>0</b>	<b>26</b>

Au 31.12.2014, aucun acompte fournisseurs n'est comptabilisé. Pour l'exercice précédent, deux acomptes relatifs à la Conférence internationale de Swissmedic du 19 mai 2014 avaient été enregistrés.

**Provision pour créances douteuses de tiers**

(en KCHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Total de la provision pour créances douteuses au 01.01	-50	-44
Constitution	-336	-6
Reprise		0
Utilisation		0
<b>Total de la provision pour créances douteuses au 31.12</b>	<b>-386</b>	<b>-50</b>

Par rapport à l'exercice précédent, la provision pour créances douteuses a augmenté de CHF 336 000, ce qui est principalement (à 96 %) imputable à une créance élevée vis-à-vis d'un client.

**7 Autres créances**

(en KCHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Autres	0	1
<b>Total des autres créances</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**8 Comptes de régularisation actifs**

(en KCHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de régularisation actifs	22	69
<b>Total des comptes de régularisation actifs</b>	<b>22</b>	<b>69</b>

Dans les comptes de régularisation actifs figurent la régularisation d'une facture de l'exercice 2015, deux décomptes d'indemnités journalières non encore réglés et un avoir au titre de l'exercice 2014.

**9 Immobilisations corporelles mobilières**

Tableau des immobilisations (en KCHF)

	Mobilier, machines de bureaux	Installations d'archivage	Véhicules	Instruments de laboratoire	Installations informatiques	Total des immobilisations corporelles
<b>Coûts d'acquisition</b>						
<b>1er janvier 2013</b>	<b>236</b>	<b>1'849</b>	<b>47</b>	<b>2'963</b>	<b>73</b>	<b>5'168</b>
Entrées	47	113	0	1'239	0	1'399
Sorties	-72	0	-47	-263	0	-382
<b>31 décembre 2013</b>	<b>211</b>	<b>1'962</b>	<b>0</b>	<b>3'939</b>	<b>73</b>	<b>6'185</b>
<b>1er janvier 2014</b>	<b>211</b>	<b>1'962</b>	<b>0</b>	<b>3'939</b>	<b>73</b>	<b>6'185</b>
Entrées	0	0	0	654	122	776
Sorties	0	0	0	0	-73	-73
<b>31 décembre 2014</b>	<b>211</b>	<b>1'962</b>	<b>0</b>	<b>4'593</b>	<b>122</b>	<b>6'888</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
<b>1er janvier 2013</b>	<b>-180</b>	<b>-925</b>	<b>-47</b>	<b>-1'167</b>	<b>-73</b>	<b>-2'392</b>
Entrées	-32	-175	0	-387	0	-594
Sorties	72	0	47	263	0	382
<b>31 décembre 2013</b>	<b>-140</b>	<b>-1'100</b>	<b>0</b>	<b>-1'291</b>	<b>-73</b>	<b>-2'604</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>	<b>71</b>	<b>862</b>	<b>0</b>	<b>2'648</b>	<b>0</b>	<b>3'581</b>
<b>1er janvier 2014</b>	<b>-140</b>	<b>-1'100</b>	<b>0</b>	<b>-1'291</b>	<b>-73</b>	<b>-2'604</b>
Entrées	-18	-159	0	-467	-32	-676
Sorties	0	0	0	0	73	73
<b>31 décembre 2014</b>	<b>-158</b>	<b>-1'259</b>	<b>0</b>	<b>-1'758</b>	<b>-32</b>	<b>-3'207</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2014</b>	<b>53</b>	<b>703</b>	<b>0</b>	<b>2'835</b>	<b>90</b>	<b>3'681</b>

Pendant l'exercice sous revue, plusieurs imprimantes obsolètes ont été détruites. Dans le cadre du projet de système de gestion des documents, plusieurs scanners ont été acquis, et des instruments de laboratoire ont été remplacés, comme l'illustre le tableau des immobilisations *supra*.

À la date de clôture, aucun actif ne montre de signes de perte de valeur non conforme aux prévisions.

**10 Immeubles**

Tableau des immobilisations (en KCHF)

	Compte de restructuration	Immeubles	Terrains	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>				
<b>1er janvier 2013</b>	<b>12'001</b>	<b>51'027</b>	<b>13'090</b>	<b>76'118</b>
Entrées	12'764	97	0	12'861
Sorties	0	-169	0	-169
<b>31 décembre 2013</b>	<b>24'765</b>	<b>50'955</b>	<b>13'090</b>	<b>88'810</b>
<b>1er janvier 2014</b>	<b>24'765</b>	<b>50'955</b>	<b>13'090</b>	<b>88'810</b>
Entrées	4'990	0	0	4'990
Sorties (reclassement)	-25'622	25'622	0	0
<b>31 décembre 2014</b>	<b>4'133</b>	<b>76'577</b>	<b>13'090</b>	<b>93'800</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>1er janvier 2013</b>	<b>0</b>	<b>-14'050</b>	<b>0</b>	<b>-14'050</b>
Entrées	0	-1'880	0	-1'880
Sorties	0	169	0	169
<b>31 décembre 2013</b>	<b>0</b>	<b>-15'761</b>	<b>0</b>	<b>-15'761</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>	<b>24'765</b>	<b>35'194</b>	<b>13'090</b>	<b>73'048</b>
<b>1er janvier 2014</b>	<b>0</b>	<b>-15'761</b>	<b>0</b>	<b>-15'761</b>
Entrées	0	-2'643	0	-2'643
Sorties	0	0	0	0
<b>31 décembre 2014</b>	<b>0</b>	<b>-18'404</b>	<b>0</b>	<b>-18'404</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2014</b>	<b>4'133</b>	<b>58'173</b>	<b>13'090</b>	<b>75'396</b>

Le poste Immeubles concerne les trois biens situés Hallerstrasse 7, Erlachstrasse 8 et Erlachstrasse 12. Les immeubles situés Hallerstrasse 7 et Erlachstrasse 8 sont utilisés à 100 % pour les activités opérationnelles de Swissmedic. L'immeuble situé Erlachstrasse 12 est situé dans la zone résidentielle mixte de la ville de Berne, dans laquelle les surfaces peuvent être affectées jusqu'à 50 % à une utilisation professionnelle. La part des surfaces d'habitation louée à des tiers étant globalement peu significative, Swissmedic considère qu'il s'agit d'un immeuble commercial et non de rendement.

Tous les coûts liés à la modernisation de l'immeuble situé Erlachstrasse 8 sont réunis dans le poste Compte de restructuration et seront comptabilisés en actifs à la fin des travaux (vraisemblablement pendant l'exercice 2016).

Les coûts relatifs au nouveau bâtiment situé Freiburgstrasse 139 ont été activés à l'exercice 2014. Le montant correspond à l'entrée saisie dans le poste Immeubles.

À la date de clôture, aucun actif ne montre de signes de perte de valeur non conforme aux prévisions.

**11 Immobilisations incorporelles**

Tableau des immobilisations (en KCHF)

	Logiciels en cours de développement	Logiciels développés par Swissmedic	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>			
<b>1er janvier 2013</b>	<b>8'065</b>	<b>1'913</b>	<b>9'978</b>
Entrées	1'196	716	1'912
Sorties (reclassement)	-8'065	8'065	0
<b>31 décembre 2013</b>	<b>1'196</b>	<b>10'694</b>	<b>11'890</b>
<b>1er janvier 2014</b>	<b>1'196</b>	<b>10'694</b>	<b>11'890</b>
Entrées	1518	0	1'518
Sorties (reclassement)	-579	579	0
<b>31 décembre 2014</b>	<b>2'135</b>	<b>11'273</b>	<b>13'408</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
<b>1er janvier 2013</b>	<b>0</b>	<b>-444</b>	<b>-444</b>
Entrées	0	-973	-973
Sorties	0	0	0
<b>31 décembre 2013</b>	<b>0</b>	<b>-1'417</b>	<b>-1'417</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>	<b>1'196</b>	<b>9'277</b>	<b>10'473</b>
<b>1er janvier 2014</b>	<b>0</b>	<b>-1'417</b>	<b>-1'417</b>
Entrées	0	-2'158	-2'158
Sorties	0	0	0
<b>31 décembre 2014</b>	<b>0</b>	<b>-3'575</b>	<b>-3'575</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2014</b>	<b>2'135</b>	<b>7'698</b>	<b>9'833</b>

Bien que Swissmedic fasse développer des logiciels par des spécialistes informatiques externes, il fournit toutefois ses directives, définit ses exigences et endosse finalement la responsabilité des projets informatiques ; c'est pourquoi le poste est intitulé « Logiciels développés par Swissmedic ».

Pendant l'exercice sous revue, le portail de cyberadministration a pu être activé, le développement de la solution logicielle nécessaire étant achevé. La colonne Logiciels en développement permet de conclure que d'autres logiciels sont en cours de développement (déploiement des projets de la feuille de route informatique).

À la date de clôture, aucun actif ne montre de signes de perte de valeur non conforme aux prévisions.

**12 Engagements découlant de ventes et de prestations****Engagements découlant de ventes et de prestations envers des tiers**

(en KCHF)

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
en CHF	5'380	5'389
en EUR	0	9
en SEK	0	8
en USD	0	27
<b>Total des engagements découlant de ventes et de prestations envers des tiers</b>	<b>5'380</b>	<b>5'433</b>

Les engagements échus et non réglés sont des occurrences exceptionnelles chez Swissmedic, puisqu'un inventaire des factures fournisseurs arrivant à échéance est effectué une fois par semaine.

**13 Autres engagements**

(en KCHF)

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Avances fermes à court terme	29'000	31'000
<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>29'000</b>	<b>31'000</b>
Autres engagements à court terme envers des tiers	49	649
<b>Total des autres engagements à court terme</b>	<b>29'049</b>	<b>31'649</b>

Les engagements financiers à court terme envers des tiers comptent, à la date de clôture, des avances fermes à court terme d'un montant total de CHF 29 millions, qui seront remboursées d'ici à mai 2015.

Les avoirs confisqués par Swissmedic sont comptabilisés dans les autres engagements à court terme envers des tiers.

**13.1 Comptes de régularisation passifs et provisions à court terme**

(en KCHF)

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Comptes de régularisation passifs	323	721
Provision pour congés payés et horaires flexibles	3'224	2'925
Autres provisions à court terme	0	0
<b>Comptes de régularisation passifs + provisions à court terme</b>	<b>3'547</b>	<b>3'646</b>

Le compte de régularisation passifs comprend des factures au titre de l'exercice 2014 encore à régler pour le mandat de révision, l'établissement de rapports du CHUV, les frais de photocopies, les charges salariales pour l'exercice 2014 qui ont été réglées en janvier 2015 (solde des congés payés et d'heures des collaborateurs ayant quitté l'entreprise, heures supplémentaires, honoraires d'experts), et les frais.

**Détails de la provision pour crédits de congés payés et d'heures supplémentaires**

(en KCHF)	Congés payés, horaires flexibles et heures supplémentaires	<b>Total des provisions pour l'exercice</b>	<b>Total des provisions de l'ex. préc.</b>
État initial au 01.01		2'925	2'721
Constitution, au compte de résultats		299	204
Reprise, au compte de résultats		0	0
<b>État final au 31.12</b>		<b>3'224</b>	<b>2'925</b>

**14 Engagements financiers à long terme, avances fermes à long terme**

(en KCHF)

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Engagements financiers à long terme	10'000	10'000
<b>Total des avances fermes à long terme</b>	<b>10'000</b>	<b>10'000</b>

Le financement des immeubles détenus en propre se fait sous la forme d'avances fermes et d'hypothèques à taux fixe. Une convention de crédit est en place pour un montant à hauteur de CHF 45 millions (assortie d'échéances allant d'un mois au minimum à 10 ans au maximum). Swissmedic compte deux hypothèques à taux fixe, de CHF 5 millions chacune, aux conditions suivantes :

CHF 5 millions à 0,7 %, à échéance le 24 novembre 2020  
 CHF 5 millions à 0,9 %, à échéance le 24 novembre 2022

L'avance ferme à long terme est comptabilisée au coût amorti (c'est-à-dire à sa valeur nominale). La juste valeur en est donnée ci-après :

(en KCHF)

<b>Date d'évaluation</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Juste valeur (actualisation des flux de trésorerie) 5 millions 2020	103.33%	96.89%
Juste valeur (actualisation des flux de trésorerie) 5 millions 2022	104.53%	95.15%
(hors intérêts courus)	10'393	9'602

**15 Prévoyance du personnel****Note relative aux informations à fournir sur les primes de fidélité**

(en KCHF, montant arrondi)

<b>Bilan</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Engagement au titre des primes de fidélité en début d'exercice	-2'364	-2'337
Charge actuarielle nette des primes de fidélité	-704	-420
Primes de fidélité versées	478	393
Primes de fidélité versées d'avance (insuffisamment)	0	0
<b>Engagement au titre des primes de fidélité en fin d'exercice</b>	<b>-2'590</b>	<b>-2'364</b>

**Description des plans de prévoyance et de l'institution de prévoyance**

Tous les employés et les bénéficiaires de rentes de Swissmedic sont assurés auprès de la caisse de prévoyance Swissmedic, sous le régime de la primauté des cotisations. Cet organe est affilié à l'institution collective PUBLICA, qui est un établissement de droit public autonome de la Confédération.

Le plan de prévoyance garantit des prestations supérieures au minimum légal pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de sortie. Les prestations liées à chaque risque sont calculées en fonction du capital d'épargne rémunéré prévu et d'un taux de conversion, et sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. (Ainsi, en cas d'invalidité, le plafond est fixé à 60 % du salaire assuré.) Les assurés peuvent choisir entre plusieurs plans de cotisation d'épargne. Le plan choisi n'a pas d'incidence sur le montant des contributions de l'employeur.

**Responsabilités de la caisse de prévoyance / de PUBLICA**

Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation et décide de l'utilisation des excédents éventuels. L'organe paritaire est composé de deux représentants de l'employeur et de deux représentants des employés de Swissmedic.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Elle exerce la direction ainsi que la supervision et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (8 représentants des assurés et 8 représentants des employeurs issus de toutes les caisses de prévoyance affiliées).

**Situations spéciales**

Ni le plan ni le règlement de prévoyance ne prévoient d'exigences de financement minimales (dans la mesure où la caisse de prévoyance dispose d'un surprovisionnement statutaire), bien que le plan/règlement de prévoyance prévoient des exigences minimales de cotisations (voir ci-après). Conformément à la législation locale, les cas de surprovisionnement ne sont assortis, pour les membres de l'organe paritaire, que d'options limitées pour faire en sorte que les fonds « disponibles » assurent des prestations aux destinataires. En revanche, en cas de sous-provisionnement, des cotisations supplémentaires (contributions d'assainissement) sont appelées auprès des assurés et de l'employeur, jusqu'à restauration d'une couverture équilibrée.

**Conventions de financement des cotisations futures**

La prévoyance professionnelle (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité [LPP], et ordonnances y afférentes) prévoit un seuil minimal de prestations lors du départ en retraite. La législation prescrit des cotisations annuelles minimales. Cela étant, un employeur peut verser des contributions plus élevées que le montant légal. Ces cotisations sont fixées dans le plan/le règlement de prévoyance. En outre, un employeur peut procéder à des injections ponctuelles ou à des avances dans le fonds. Ces cotisations n'ont pas à être remboursées à l'employeur. Ils peuvent en revanche permettre à l'employeur de s'acquitter de futures contributions employeur (réserve de cotisations de l'employeur).

Même lorsqu'il existe un surprovisionnement, la loi exige de poursuivre le versement de cotisations annuelles minimales. Pour les assurés actifs, l'employeur comme l'employé doivent s'acquitter de leurs contributions. La cotisation de l'employeur doit être au minimum égale à celle de l'employé.



**Le statut de l'institution de prévoyance se présente comme suit :**

(en KCHF, montant arrondi)

<b>Variation des engagements et du capital</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Valeur actualisée dynamique des engagements de prévoyance en début d'exercice	-242'200	-240'300
Charges actuarielles de prévoyance	-6'800	-7'700
Contributions employés	-3'500	-3'400
Charges de prévoyance liées aux services passés	0	-12'800
Charges d'intérêt	-5'500	-4'900
Réduction, liquidation de plan	0	15'500
Prestations versées	3'900	3'900
Gains (+) / pertes (-) actuariel(le)s sur les engagements	-41'400	7'500
<b>Valeur actualisée dynamique des engagements de prévoyance en fin d'exercice</b>	<b>-295'300</b>	<b>-242'200</b>
<b>Capital de prévoyance à la valeur de marché en début d'exercice</b>	<b>206'200</b>	<b>192'100</b>
Revenu attendu du capital	4'700	3'900
Contributions employeur	6'400	6'300
Contributions employés	3'500	3'400
Prestations versées	-3'900	-3'900
Frais administratifs	-100	-100
Gains (+) / pertes (-) actuariel(le)s sur le capital	7'800	4'500
<b>Capital de prévoyance à la valeur de marché en fin d'exercice</b>	<b>224'500</b>	<b>206'200</b>
<b>Bilan</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Capital de prévoyance à la valeur de marché	224'500	206'200
Valeur actualisée dynamique des engagements de prévoyance (DBO)	-295'300	-242'200
Surprovisionnement (+)   Sous-provisionnement (-) / Provision au bilan	-70'800	-36'000
Durée	18.70	13.60
(en KCHF)		
<b>Compte de résultats</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges actuarielles de prévoyance	-6'800	-7'700
Charges d'intérêts	-5'500	-4'900
Rendement net attendu du capital	4'700	3'900
Charges de prévoyance liées aux services passés	0	-12'800
Gains découlant d'une réduction ou d'une liquidation de plan	0	15'500
Frais administratifs	-100	-100
<b>Coûts actuariels nets de prévoyance de l'employeur</b>	<b>-7'700</b>	<b>-6'100</b>

<b>Variation au bilan</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Provision au bilan en début d'exercice	-38'000	-48'200
Charges de prévoyance nettes (employeur)	-7'700	-6'100
Contributions employeur	6'400	6'300
Coûts de prévoyance versés d'avance (insuffisamment)	-1'300	200
Montant total comptabilisé dans les fonds propres (gains/pertes)	-33'600	12'000
<b>Provision au bilan en fin d'exercice</b>	<b>-70'900</b>	<b>-36'000</b>
Versement attendu au titre de la contribution employeur l'année suivante	6'700	6'300
Rendement effectif du capital	12'500	8'400

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

<b>Principales hypothèses actuarielles</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Taux d'actualisation (taux d'intérêt technique)	1.00%	2.25%
Future hausse des salaires	2.00%	2.00%
Future hausse des rentes	0.50%	0.50%
Principes actuariels	LPP 2010 TG	LPP 2010 TP
Probabilité de sortie	Haute	Haute
Âge de départ	63.5	63.5
Espérance de vie à la retraite	22,83/25,37	22.73/25.27

<b>Allocation du capital</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Liquidités	3.10%	3.60%
Obligations	57.50%	51.10%
Actions	30.60%	34.30%
Immeubles	5.30%	5.40%
Autres	3.60%	5.60%
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
Dont négociés en Bourse	<b>94.30%</b>	<b>91.20%</b>

<b>Plans de prévoyance à primauté de prestations</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Réévaluation : gains (pertes) actuariel(le)s sur les engagements</b>	<b>-41'400</b>	<b>7'500</b>
- dus à des variations du portefeuille	6'000	-700
- dus aux hypothèses actuarielles	-47'400	8'200
<b>Réévaluation : gains (pertes) actuariel(le)s sur le capital</b>	<b>7'800</b>	<b>4'500</b>
<b>Total des cotisations comptabilisées dans les fonds pro</b>	<b>-33'600</b>	<b>12'000</b>

(en KCHF)

<b>Sensibilités – répercussions sur la DBO</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Taux d'actualisation + 0,25 %	-10'600	-7'700
Taux d'actualisation - 0,25 %	11'300	8'200
Hausse des salaires + 0,25 %	1'000	900
Hausse des salaires - 0,25 %	-1'000	-900
Hausse des rentes + 0,25 %	9'100	7'100
Hausse des rentes - 0,25 % (pas inférieure à 0 %)	-8'700	-6'800
Augmentation d'un an de l'espérance de vie	11'100	8'800

L'analyse de sensibilité en annexe est basée sur la modification d'une hypothèse tandis que toutes les autres restent inchangées (*ceteris paribus*, toutes choses étant égales par ailleurs). La modification du taux d'intérêt technique et du taux d'intérêt de projection pour le capital d'épargne constitue l'unique exception. Pour évaluer la sensibilité des engagements de prévoyance, la même méthode a été appliquée que pour l'évaluation des engagements de l'exercice (méthode des unités de crédit projetées).

### Explications relatives au compte de résultats

#### 16 Émoluments de procédure et recettes selon l'art. 69 LPTh

(en KCHF)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Autorisation (sans réduction des émoluments)	26'345	23'619
Autorisations d'exploitation	9'930	8'871
Information produits thérapeutiques	5	10
Information grand public	1	1
Contrôle du marché des médicaments	1'141	1'775
Droit pénal	95	539
Exonération des émoluments et renonciation à leur perception	0	0
Suppléments d'émoluments	321	154
Produits provenant de manifestations (art. 69 LPTh)	271	269
Produits provenant de publications (art. 69 LPTh)	0	1
Produits provenant de prestations pour tiers (art. 69 LPTh)	599	661
<b>Total des émoluments de procédure</b>	<b>38'708</b>	<b>35'900</b>

La hausse des émoluments de procédure est attribuable à la révision de l'ordonnance sur les émoluments des produits thérapeutiques, qui est entrée en vigueur le 01.01.2013 et qui, en deux étapes, entraîne des émoluments pour partie plus élevés.

Il n'est procédé à aucune régularisation sur les travaux commencés car le degré d'achèvement des mandats individuels et les coûts échus et attendus liés au mandat ne peuvent pas être déterminés de façon fiable à la date de clôture.

**17 Taxes de vente**

(en KCHF)

	2014	2013
Médicaments soumis à ordonnance	31'346	31'879
Médicaments sans ordonnance	7'040	6'115
Médicaments complémentaires	2'152	2'233
Médicaments à usage vétérinaire	777	868
Exonération des émoluments et renonciation à leur perception	0	0
<b>Total des taxes de vente</b>	<b>41'315</b>	<b>41'095</b>

**18 Autres produits**

(en KCHF)

	2014	2013
Ventes et produits divers	52	48
<b>Total des autres produits</b>	<b>52</b>	<b>48</b>

**19 Contribution fédérale**

(en KCHF)

	2014	2013
Contribution fédérale	13'900	14'700
<b>Total de la contribution fédérale</b>	<b>13'900</b>	<b>14'700</b>

En déterminant la source de financement principale, le Conseil fédéral définit, dans le Mandat de prestations 2011-2015, les produits qui doivent être considérés comme étant d'intérêt général et, partant, financés intégralement par des contributions de la Confédération.

Il s'agit des produits suivants :

- Bases légales
- Information grand public
- Vigilance dispositifs médicaux
- Contrôle du marché des dispositifs médicaux
- Droit pénal

**20 Résultats des activités annexes d'exploitation**

(en KCHF)

	2014	2013
Produits des biens immobiliers (loyers locatifs, places de parking des employés et des locataires, et divers revenus)	171	173
<b>Total des résultats accessoires</b>	<b>171</b>	<b>173</b>

**21 Diminutions des produits**

(en KCHF)

	2014	2013
Réductions des émoluments	-6'614	-6'335
<b>Total des résultats accessoires</b>	<b>-6'614</b>	<b>-6'335</b>

**22 Charges pour prestations de tiers**

(en KCHF)

	2014	2013
Prestations médicales et pharmaceutiques	-944	-1'089
Prestations de laboratoire	-81	-90
Autres prestations de services prévues par la loi	-475	-445
Prestations d'inspection	-20	-1
<b>Total des charges pour prestations de services prévues par la loi</b>	<b>-1'520</b>	<b>-1'625</b>

Toutes les charges liées aux prestations médicales et pharmaceutiques sont couvertes par des contrats avec les centres de pharmacovigilance et avec le Centre suisse d'information toxicologique (CSIT).

**23 Frais de personnel**

(en KCHF)

	2014	2013
Salaires	-50'436	-51'046
Charges de prévoyance nettes (conf. à IAS 19)	-7'700	-6'100
Charges d'assurances sociales	-4'120	-4'233
Autres charges de personnel	-1'423	-1'740
Travaux effectués par des tiers	0	-140
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>-63'679</b>	<b>-63'259</b>

Au 31.12.2014, le personnel comptait 356,6 postes à temps plein, soit 2 postes à temps plein de moins qu'au 31.12.2013. Par rapport à l'exercice précédent, les charges salariales ont légèrement décliné. En revanche, les charges de prévoyance ont augmenté.

**24 Frais de location, entretien, énergie, transport et assurances**

(en KCHF)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges de location (et frais annexes), de nettoyage et d'entretien des locaux commerciaux	-819	-1'204
Charges liées aux locaux commerciaux détenus en propre	-448	-317
Charges liées à l'entretien des machines, du mobilier et des installations de bureau, ainsi que des appareils de laboratoire	-403	-568
Charges liées à la location-financement d'immobilisations corporelles mobilières	-84	-9
Charges liées aux rép., véhicules de service, assurances automobiles et impôts	-1	-3
Charges liées aux services de messagerie et de transport	-314	-345
Charges liées aux assurances de choses et responsabilité civile	-113	-112
Charges liées à l'électricité, l'eau, le chauffage urbain et la collecte des déchets	-410	-464
<b>Total des frais de location, entretien, énergie, transport et assurances</b>	<b>-2'572</b>	<b>-3'022</b>

**25 Charges administratives**

(en KCHF)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges liées aux fournitures de bureau et de laboratoire et aux consommables	-793	-801
Charges liées à la littérature spécialisée, aux abonnements et aux cotisations de membres	-345	-364
Charges liées aux télécommunications	-134	-145
Charges liées aux publications	-108	-123
Charges liées aux frais de voyage et de représentation	-859	-705
Charges liées aux prestations administratives (traductions, révision, services de gestion de projets)	-3'393	-2'756
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-5'631</b>	<b>-4'894</b>

**26 Charges informatiques**

(en KCHF)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges liées aux prestations informatiques et de support technique	-5'940	-5'916
Charges liées à l'équipement informatique	-6	-33
Charges liées aux licences logicielles	-252	-306
Charges liées aux services de développement	-1'034	-3'453
Charges liées aux prestations de maintenance	-1'668	-1'862
<b>Total des charges informatiques</b>	<b>-8'898</b>	<b>-11'570</b>

Par rapport à l'exercice précédent, les charges liées aux services de développement ont globalement diminué. Pendant l'exercice 2014, moins de projets aux coûts élevés ont été réalisés.

**27 Autres charges**

(en KCHF)

	2014	2013
Frais de bouche	-202	-213
Autres charges	-78	-47
Charges liées à la sécurité et à la surveillance	-89	-135
Pertes sur débiteurs	-392	-59
Escomptes	1	12
Frais bancaires	-4	-3
<b>Total des autres charges</b>	<b>-764</b>	<b>-445</b>

**28 Résultat financier****28.1 Produits financiers**

(en KCHF)

	2014	2013
Produits d'intérêts sur comptes courants bancaires	0	0
Produits d'intérêts sur placements à terme (gestion de la trésorerie)	0	0
Produits des intérêts débiteurs (Heinz Küng AG)	5	1
Plus-values de cours	5	7
<b>Total des produits financiers</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

**28.2 Charges financières**

(en KCHF)

	2014	2013
Charges financières vis-à-vis de tiers	-230	-266
Charges financières vis-à-vis de parties liées	0	0
Pertes de cours	-1	-7
<b>Total des charges financières</b>	<b>-231</b>	<b>-273</b>

**Autres explications****29 Engagements résultant de contrats de location simple**

(en KCHF)

	31.12.2014	31.12.2013
Versement minimum jusqu'à un an	317	341
Versement minimum de 1 à 5 ans	0	0
Versement minimum au-delà de 5 ans	0	0

Les locations opérationnelles consistent en des contrats avec le fournisseur informatique de Swissmedic pour l'infrastructure informatique et l'exploitation de tous les ordinateurs de bureaux. Ces contrats sont renouvelés automatiquement pour un an dès lors qu'ils n'ont pas été résiliés avant la fin de l'exercice, moyennant le préavis convenu.

Puisqu'il s'agit exclusivement d'utilisation, et non de financement avec intention d'achat, ce sont bien des locations opérationnelles.

**30 Engagements financiers**

(en KCHF)

	Échus : dans 3 mois	dans 3 à 12 mois	dans 12 à 60 mois	au-delà de 60 mois	Total
Engagements financiers à court terme envers des tiers	29'000				29'000
Engagements financiers à long terme envers des tiers				10'000	10'000
Engagements découlant de ventes et de prestations envers des tiers	5'380				5'380
Engagements découlant de ventes et de prestations envers des parties liées					0
Engagements de location à court terme envers des tiers		317			317
Engagements de location à long terme envers des tiers					0
<b>Total des engagements financiers</b>	<b>34'380</b>	<b>317</b>	<b>0</b>	<b>10'000</b>	<b>44'697</b>

**31 Dettes conditionnelles, engagements conditionnels, créances conditionnelles****Procédures pendantes**

Procédures de recours administratif pendantes : le risque de procédure lié aux recours pendants est en général limité à une possible indemnisation des dépens et à une perte minimale d'émoluments de procédure. Compte tenu de la proportion jusqu'ici élevée de procédures conclues en faveur de Swissmedic, l'engagement conditionnel de l'institut au titre des recours qui pourraient être admis est estimé au total à CHF 20 000 par an au maximum.

Procédures pénales administratives pendantes : en cas de poursuite pénale, il existe toujours une certaine probabilité d'acquiescement, en conséquence de quoi l'institut devrait verser une indemnisation (en particulier pour les frais de défense). La hauteur de ces engagements conditionnels est difficilement estimable, mais devrait plafonner à CHF 50 000 par an en moyenne.

**32 Opérations avec des parties liées**

Les parties liées sont des entreprises et des personnes qui peuvent exercer une influence sur Swissmedic ou être influencées par Swissmedic. Chez Swissmedic, les catégories suivantes sont définies comme parties liées :

L'Administration fédérale, notamment le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG DFI),

la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT),

l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), la Caisse fédérale de compensation (CFC), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Les membres du Conseil de l'institut

Les membres de la Direction

Toutes les transactions avec des parties liées ont été effectuées conformément aux relations habituelles avec les clients et fournisseurs et aux mêmes conditions que pour des tiers indépendants. Les transactions supérieures à un volume de CHF 1 million sont présentées dans le détail.



**Transactions avec des parties liées**

Les transactions avec des parties liées sont en principes effectuées au prix du marché (*at arm's length*).

Conformément à la norme IAS 24 révisée, seules les transactions importantes effectuées avec la Confédération et des organisations affiliées font l'objet d'une présentation en annexe, c'est-à-dire les transactions de plus de CHF 1 million.

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des organismes liés :

(en KCHF)

<b>Chiffre d'affaires net des prestations</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
SG DFI, contribution fédérale	13'900	14'700
<b>Chiffre d'affaires net réalisé avec des parties liées</b>	<b>13'900</b>	<b>14'700</b>
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
PUBLICA, cotisations sociales	9'898	9'725
OFIT, dépenses informatiques	5'935	7'001
CFC, cotisations sociales	7'196	7'189
<b>Total des charges d'exploitation de parties liées</b>	<b>23'029</b>	<b>23'915</b>

**Rémunération de la Direction**

Les honoraires et salaires suivants ont été versés :

(en KCHF)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Présidente du Conseil de l'institut (y c. frais)	36	30
Total du Conseil de l'institut, hors présidente (y c. frais)	116	131
Directeur de Swissmedic	301	301
Total de la Direction, hors directeur	1'597	1'571

Le Conseil de l'institut se compose de 7 membres au plus. Pendant l'exercice sous revue, outre la présidente, ils étaient 6 membres (exercice précédent : 7).

La Direction est composée de 7 membres et du directeur. La rémunération est conforme à l'ordonnance sur le personnel de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (RS 812.215.4).

Les salaires de l'ensemble du personnel ont été augmentés de 1,0 % en moyenne au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La masse salariale de la Direction a augmenté de 1,6 % en raison de la nouvelle règle relative à la suppléance du directeur.

**33 Événements postérieurs à la date de clôture**

Depuis la date de clôture, aucun événement susceptible d'influer sur la véracité des comptes annuels 2014 n'est intervenu.

Berne,  
2 avril 2015

  
Barbara Schütz  
Membre de la Direction

  
Jürg H. Schnetzer  
Directeur



EINGANG DIREKTIONSSEKRETARIAT

1 6. APR. 2015

No enreg. 1.15103.995.00343.04

## ***Rapport de l'organe de révision***

### ***Au Conseil de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques Berne***

#### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 74, lettre a de la loi sur les produits thérapeutiques (RS 812.21), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Swissmedic, comprenant le bilan, le compte de résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

#### ***Responsabilité du Conseil de l'institut***

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil de l'institut. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'institut est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### ***Responsabilité de l'organe de révision***

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS) ainsi qu'aux *International Standards on Auditing* (ISA). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et sont conformes à la loi sur les produits thérapeutiques. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

L'indépendance du CDF est ancrée dans la Loi fédérale sur le contrôle des finances (RS 614.0) et il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance.

Conformément à la Loi sur le contrôle des finances et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'institut.

Berne, 2 avril 2015

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES



Regula Durrer  
Experte-révisseuse agréée



Andreas Gertsch  
Expert réviseur agréé

**Annexes:**

Comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, comprenant le bilan, le compte de résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe.